



LOUSTICS 'INFOS

Novembre – Décembre
2022

n° 55

ÉDITO

Chers parents et assistants maternels,

La saison a bien commencé avec la journée des assistantes maternelles qui a eu beaucoup de succès. Les différents ateliers ont été très appréciés. Ce fut l'occasion de créer des liens, de se décontracter et de découvrir différents ateliers comme la sonothérapie, la danse countryMerci pour votre participation.

En novembre, nous vous proposons de venir avec les enfants, le mercredi 23 novembre après midi à la journée des droits de l'enfant axée cette année sur la famille.

Et bien sûr le 7 décembre à 9h45, venez nombreux au spectacle de Noël à la salle de l'Ota. L'ambiance sera au rendez-vous.

Dans l'attente de vous rencontrer au relais, je vous souhaite bonne lecture



La responsable du Relais

Catherine ANDRIEUX

Sommaire :

- Édito p.1
- Accueil du public p.1
- Infos pro urssaf p.2
- Mon pajemploi au quotidien p.2
- Points sur jours fériés p.3
- Points sur les heures majorées p.3
- Recette : cocktail pétillant p.3
- Spectacles et sorties p. 4
- Planning animation p.5
- Formation continue p.6

Pour nous
joindre
03 81 37 19 40

Accueil du public
sur rendez-vous

A Audincourt :

Espace Service Public (à côté du CCAS) :

Les jeudis de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous

Au 14 avenue Foch :

les lundis de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous

Le relais est un service gratuit géré par la Ville de Valentigney. Il fonctionne grâce au soutien financier de la CAF, du Conseil Départemental du Doubs et des communes partenaires.

A Valentigney :

Au Relais Petite Enfance « Les Loustics » : 12 rue de Valmont

- Les mardis de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous

- Les mercredis de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous

A Mandeure : à la médiathèque sur rendez-vous

Les mercredis de 13 h30 à 15 h

Infos Pro



La transmission de l'agrément auprès de l'Urssaf service Pajemploi

Pour exercer son activité, un assistant maternel doit obligatoirement disposer d'un agrément valide. La transmission de l'agrément auprès de l'Urssaf service Pajemploi est indispensable pour que :

- Le salarié puisse être déclaré et payé par ses employeurs ;
- L'employeur puisse déclarer l'assistant maternel, et bénéficier des prestations de Complément de libre choix du Mode de Garde de la Paje.

L'article 4 de l'ordonnance n°2015-682 du 18 juin 2015, impose aux conseils départementaux de communiquer à l'Urssaf service Pajemploi les créations, suspensions et mouvements d'agrément. Toutefois, une tolérance est appliquée à l'heure actuelle.

- Si le Conseil départemental dont dépend l'assistant maternel ne communique pas encore les agréments de manière dématérialisée à l'Urssaf service Pajemploi, c'est à l'employeur de l'assistant maternel ou à l'AM d'adresser par mail ou courrier, la copie de l'attestation d'agrément à l'Urssaf service Pajemploi.
- Si le Conseil départemental dont dépend l'assistant maternel communique déjà les agréments de manière dématérialisée à l'Urssaf service Pajemploi, l'employeur n'a aucune démarche à effectuer. Si ce n'est pas le cas, le salarié sera averti automatiquement par courriel dès que son conseil départemental sera entré dans notre programme de dématérialisation des agréments.



Mon Pajemploi au quotidien : pour faciliter vos démarches de garde d'enfants

Suivi du planning, calcul du salaire, aide pour mettre fin à un contrat... L'Urssaf propose depuis début septembre 2022, une extension de sa plate-forme Pajemploi avec l'application *Mon Pajemploi au quotidien*. Elle accompagne les parents employeurs et leur assistante maternelle et simplifie les démarches et le suivi des gardes.

Le service Pajemploi proposé par l'Urssaf vous permet déjà de gérer l'ensemble des formalités liées à votre statut de parent employeur. La nouvelle application mobile *Mon Pajemploi au quotidien* offre des services gratuits destinés à simplifier les démarches des parents employeurs d'un ou d'une assistante maternelle en CDI et ayant un planning régulier et pour le suivi des gardes des assistantes maternelles.

L'application *Mon Pajemploi au quotidien* a été développée avec des parents employeurs et des assistants maternels afin de mieux répondre à leurs besoins. Elle évoluera régulièrement selon les retours et les besoins de ses utilisateurs.

Pour en savoir plus : https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/files/live/sites/pajewebinfo/files/contributed/mpaq/mon_pajemploi_au_quotidien.html



Infos Pro

Point sur les jours fériés Article 47-2 de la convention collective



Les jours fériés ordinaires sont ceux énumérés par les dispositions légales et réglementaires de droit commun.

Les fériés ordinaires travaillés sont prévus dans le contrat de travail écrit.

A défaut, le travail un jour férié ordinaire ne peut intervenir que d'un commun accord écrit entre les parties.

En contrepartie du travail le jour férié ordinaire, le salarié perçoit, au titre des heures effectuées, une rémunération majorées à hauteur de 10% du salaire dû.

Le chômage d'un jour férié ordinaire tombant un jour habituellement travaillé, ouvre droit au maintien de la rémunération brute habituelle, si le salarié a travaillé pour le particulier employeur, le dernier jour de travail qui précède le jour férié et le premier jour de travail qui lui fait suite, sauf autorisation d'absence préalablement accordée.

L'absence du salarié en raison du chômage des jours fériés ordinaires est assimilé à du temps de travail effectif pour la détermination de ses droits à congés payés et au titre de l'ancienneté.

Règlementation

Doit-on inclure les heures majorées dans la mensualisation ?

Si votre contrat prévoit un volume horaire mensuel supérieur à la durée hebdomadaire conventionnelle de travail de 45 heures, il convient de mensualiser la rémunération pour l'ensemble des heures, y compris celles majorées.

Lors de la déclaration, le salaire mensualisé doit être déclaré dans la case "Salaire net total". Le nombre d'heures normales et le nombre d'heures majorées doivent être indiqués séparément dans les cases prévues à cet effet. Ces heures sont toujours arrondies à l'entier supérieur.

Recette: Cocktail pétillant et fruité



Parce que les enfants aussi ont droit à une boisson de fête, concoctez ensemble un cocktail pétillant et fruité spécial petits gourmands.

Pour cela, dites à vos petits commis de verser dans un saladier **50 cl de jus de canneberge**, dit aussi « cranberry » (facilement trouvable en commerce), **50 cl d'eau pétillante**, le **jus d'un demi citron pressé**, **une cuillère à soupe de sirop de sucre de canne** et **une vingtaine de glaçons**.

Ils mélangent le tout puis versent la boisson dans les verres grâce à une louche.

Au moment de déguster, déposez quelques canneberges fraîches dans les verres ainsi qu'une jolie paille

Recette tirée du site

<https://www.ribambel.com/article/5-recettes-pour-un-aperitif-special-noel/1789>

Animations



Parents, assistantes maternelles,
**venez nombreux de 13 h 30 à 16 h30 à la
 salle de la médiathèque à Valentigney.**
 Animations de 2 ans à 12 ans. Entrée libre



Inscription pour le spectacle de fin d'année
Mercredi 7 décembre 2022 à la salle de l'Ota
À 9 h 45



C'est avec une immense joie que le relais petite enfance et le multi-accueil ont le plaisir de vous convier au spectacle de fin d'année .

Pour organiser au mieux ce spectacle proposé aux enfants de moins de 6 ans, l'inscription est obligatoire. **Fiche à retourner au relais avant le 1er décembre 2022.**

Je soussigné, Mme,Mr, parents de l'enfant.....

Autorise mon assistante maternelle a participé au spectacle « Les vacances du père Noël »

Je serai présent : oui non nombre d'adultes :

Fait à,

Signature du parent

signature de

Le

L'assistante maternelle

Novembre décembre 2022



RELAIS « LES LOUSTICS »
12 RUE DE VALMONT

Téléphone : 03 81 37 19 40

Messagerie : rpe@valentigney.fr



N
O
V
E
M
B
R
E

D
E
C
E
M
B
R
E

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 Eveil Musical	9	10 fermé	11 férié
15 A Mandeure Éveil sensoriel	16	17 Bricolage	18 Bébé Sport
22 Eveil Musical	23 Journée droits de l'enfant médiathèque de Valentigney 13h30	24 Eveil Sensoriel	25 Lis avec moi

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		1 Cuisine	2 Yoga
6 Eveil Musical	7 Spectacle de Noël Salle de l'Ota	8 FERME	9 FERME
13 A Mandeure Éveil sensoriel	14	15 Éveil Sensoriel	16 Bébé Sport

Espace Japy Cité de l'enfant 15 Avenue de la Filature Audincourt De 9h45 à 10h45	Médiathèque 4 rue des Ecoles Mandeure De 9h30 à 11h	Les Loustics 12 Rue de Valmont Valentigney De 9h30 à 11h	Les Forges Centre Social Renée Lods 14 Avenue Foch De 9h30 à 11h
--	--	---	--

Des temps d'accueil libre sont possibles le mercredi matin, veuillez vous rapprocher de Catherine pour connaître ses disponibilités.

FORMATION CONTINUE

Thème	Période	RPE à contacter
Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien	A définir	CC2VV rpe@cc2vv.fr Voujeaucourt rpe@voujeaucourt.fr Etupes etupes.rpe@francas-doubs.fr Valentigney : février 2023 rpe@valentigney.fr Vieux Charmont rpe@vieux-charmont.fr
Parler avec un mot un signe	1 er semestre	VOUJEAUCOURT rpe@voujeaucourt.fr
Construire son livret d'accueil	Mai/ juin	VOUJEAUCOURT rpe@voujeaucourt.fr
Sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût	2eme semestre	VOUJEAUCOURT rpe@voujeaucourt.fr
Renouvellement SST	Septembre / octobre	VOUJEAUCOURT rpe@voujeaucourt.fr
Favoriser la bientraitance et prévenir les douces violences	21/01 – 11 et 18/02	ETUPES etupes.rpe@francas-doubs.fr
Sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût	Mars 2023	ETUPES etupes.rpe@francas-doubs.fr
Les nouvelles connaissances sur le développement global de l'enfant	Juin	ETUPES etupes.rpe@francas-doubs.fr
Construire son projet d'accueil	A définir	VALENTIGNEY rpe@valentigney.fr
Acquérir ses compétences à l'écrit en français professionnel	A définir	VALENTIGNEY rpe@valentigney.fr
Renouvellement SST	Fin d'année	VALENTIGNEY rpe@valentigney.fr
Contes et histoires à raconter	2 ^{ème} trimestre	VIEUX CHARMONT rpe@vieux-charmont.fr
Prendre soin de soi pour prendre soin des autres	3 ^{ème} trimestre	VIEUX CHARMONT rpe@vieux-charmont.fr
SST Initial	1 ^{er} trimestre	CC2VV rpe@cc2vv.fr
	1 ^{er} trimestre	HERIMONCOURT Herimoncourt.rpe@francas-doubs.fr
Les clés d'un entretien réussi avec un particulier employeur	3 ^{ème} trimestre	CC2VV rpe@cc2vv.fr
Renouvellement SST	2 ^{ème} trimestre	CC2VV rpe@cc2vv.fr
<u>Approches pédagogiques plurielles : penser ses pratiques autrement</u>	1 ^{er} trimestre	CC2VV rpe@cc2vv.fr
Prévention et gestion des troubles alimentaires	Dates à définir	HERIMONCOURT Herimoncourt.rpe@francas-doubs.fr